

# Contre les **DISCRIMINATIONS**



**ÉLUES LOCALES  
ÉLUS LOCAUX  
MOBILISÉ.ES.**



## **Le réseau des élu.es mobilisé.es contre les discriminations en 5 dates**

Facilité par un réseau de professionnels<sup>1</sup>, et les services de l'Etat<sup>2</sup>, le réseau des élu.es mobilisé.es contre les discriminations s'est progressivement constitué à partir de 2016 sur une analyse partagée de la nécessité du **renforcement du portage politique de la PLCD**.

- **1<sup>er</sup> février 2016 : un premier séminaire a réuni une trentaine** d'élu.e.s provenant de collectivités locales de l'ensemble du territoire au Conseil Économique, Social et Environnemental sur la base du rapport d'information parlementaire co-rédigé par Esther Benbassa et Jean René LECERF, qui a souligné l'ampleur de la question en France et la nécessité de faire évoluer le droit des discriminations
- **Le 7 septembre 2016** : une quarantaine d'élu.es ont travaillé à la Mairie de Bordeaux sur les enjeux de discriminations et de laïcité, à partir des interventions d'Olivier Noël et Céline Ziwes.

Ces deux premières réunions ont été l'occasion d'apports, de débats de fond et d'échanges sur la mise en œuvre des politiques locales de lutte contre les discriminations . Les participant.es ont validé très majoritairement le **principe de la constitution d'un réseau autour de deux axes** : contribuer au renforcement des politiques nationales et locales et peser sur le débat public et organiser une fonction ressource à l'attention des Elus permettant des apports théoriques et juridiques, et des échanges de pratique.

- **12 janvier 2017** : cette rencontre a constitué le lancement officiel du réseau avec la formalisation du texte fondateur et le travail sur les modalités « d'interpellation » des candidat.es dans le cadre de la campagne présidentielle. Une coordination collective autour d'une dizaine d'élu.es a été formalisée.
- **28 mars 2017** : Conférence de presse sur le réseau et validation des de l'organisation du réseau.
- **20 septembre 2017: rencontre avec le Défenseur des Droits, Jacques Toubon.**

<sup>1</sup>L'IRDSU : Inter-réseau des professionnels du développement social urbain

<sup>2</sup>CGET : Commissariat général à l'égalité des territoires